



**Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan**

# **ACCIDENT CORPOREL EN SERVICE COMMANDE**

## **LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR :**

- Certificat médical initial descriptif des blessures
- Bulletin de situation comportant la date d'entrée et de sortie (si hospitalisation supérieure à 3 jours)
- Certificat médical d'arrêt de travail et de prolongation éventuelle
- Certificat médical de reprise de travail
- Justificatif de perte de prime : fournie par l'UDSP à compléter par l'employeur
- Justificatifs de frais médicaux restés à charge
- Certificat médical de guérison ou consolidation